

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

De : Oceane BRUNET < >

Date : 25/06/2022 10:10

Pour : pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint mes remarques et mes questions concernant le projet de carrière sur la commune de Cahaignes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Dr Océane Brunet

—Pièces jointes:—

Remarques et questions concernant le projet de carrière à Cahaignes.docx 14,3 Ko

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Plusieurs remarques et questions nous viennent à l'esprit concernant le projet d'implantation d'une carrière sur le site de Cahaignes par la Société Terreal.

Tout d'abord, le terrain choisi est en zone agricole. Que dit le PLU concernant la transformation d'un terrain agricole en carrière ? Qu'en pensent les Chambres Départementale et Régionale de l'Agriculture ? Le terrain a-t-il été inscrit comme zone de ressources géologiques ?

Ensuite, quel sera l'impact écologique d'un tel projet ? Il semble évident que le village de Cahaignes connaîtra une forte exposition à une pollution qui n'existe pas jusqu'ici du fait du passage des camions au sein même du village. Les incidences sanitaires pour les riverains et écologiques pour la nature nous semblent catastrophiques : poussière, défiguration du paysage, impact sur la qualité des eaux souterraines. De plus, qu'est-il prévu contre les nuisances sonores et le risque de fissuration des maisons dans le village par les tirs de mines et les vibrations des camions ? La plupart des constructions du village ont plus de 200 ans et sont un véritable trésor patrimonial qui risque d'être saccagé dès la première explosion. Quel recours auront les riverains qui verront leur bien dégradé par de telles vibrations ?

Enfin, l'enclavement du lieu nous semble incompatible avec la circulation des nombreux camions nécessaires au fonctionnement d'une carrière. En effet, les petites routes de campagne qui entourent le futur site ne possèdent pas de bas-côtés et ne permettent pas actuellement à deux véhicules légers de se croiser sans que l'un ne soit à l'arrêt... On nous parle de la nécessité d'un réaménagement du centre du village avec la création notamment d'un rond-point mais qui serait à l'origine du financement de ces travaux ? S'agissant d'un projet privé, il serait parfaitement déraisonnable d'investir de l'argent public dans les infrastructures nécessaires pour le bon fonctionnement de la carrière...

Pour conclure, ce projet est donc à la fois très coûteux et en même temps dangereux pour les riverains, engendrant d'importants travaux d'élargissement de la route ainsi que la modification du carrefour en plein village. Ce surcoût qui sera supporté par le contribuable est d'autant moins acceptable que ce projet est purement privé et ne s'inscrit absolument pas dans le cadre de l'intérêt général.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer ,
Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Océane Brunet et Lucile Lebreton